à certaines instances, ne lui maintint pas la totalité de ses fonctions. Par un jugement digne de Salomon, il scinda ses fonctions et ne lui en laissa que la moitié. (Nouveaux rires).

C'est surtout dans la magistrature que les scandales sont à signaler; il en a été longuement question mardi. On a parlé des neuf avocats de Corte élevés aux fonctions judiciaires; on a cité plusieurs autres cas singuliers; il reste à parler des juges de paix.

Jusqu'à ce jour, on avait évité de nommer des juges de paix dans leur pays natal. La coterie dont il a été déjà question, a jugé utile de rompre avec cette réserve prudente, et il y a eu une révolution complète dans les justices de paix.

On a cherché à obtenir des services électoraux. Un de ces juges de paix avait été condamné comme maire pour fraude électorale; un autre avait été candidat malheureux dans le canton où on le plaçait; partout on a choisi des hommes mêlés aux luttes politiques. Les tribunaux de Corse ont été livrés à l'influence de la famille Casabianca. M. Casabianca, président du conseil général, est, paraît-il, rallié à la République. En tout cas, c'est une conversion bien récente. Un président de chambre à la cour de Bastia, qui porte le nom de Casabianca, a fait l'apologie du 2 décembre.

C'est au profit de ces hommes qu'on sacrifie les républicains les plus éprouvés. Des magistrats ont été arrachés malgré eux de leurs siéges, en Corse, pour être envoyés dans d'autres postes. M. Landry, par exemple, malgré ses protestations et les supplications de ses amis, a dû subir un déplacement; M. Benedetti, qui avait été victime du 16 mai, a été envoyé à Autun sans son aveu. (Applaudissements).

M. de Douville-Maillefeu. — Très-bien ! Versez la honte à flots !

M. le Président rappelle M. de Douville-Maillefeu à l'ordre, puis, sur une nouvelle interruption, le rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. le garde des sceaux. — M. Andrieux, je vous ferai une simple observation : M. Benedetti est encore dans la magistrature et c'est ce qui me met dans l'impossibilité de vous donner une explication.

M. Horace de Choiseul. — C'est une insinuation malveillante!

M. Clémenceau. — Voilà comment vous traitez vos magistrats !

M. Emmanuel Arène. — Il était traduit devant la cour de cassation quand il a été placé. Je puis le dire, moi, parce que je ne suis pas garde des sceaux. (Bruit à gauche.—Agitation.)

M. Andrieux. — En admettant que M. Benedetti, ce qui nous est révélé par le dépositaire des secrets d'État particuliers à la Corse, ait été l'objet d'une poursuite disciplinaire que personne ne connaissait et qui n'a pas abouti, que je sache, il faudrait encore savoir sur quelle dénonciation ce magistrat avait été poursuivi. (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.)

Il n'y a pas encore en Corse un républicain de la veille, indépendant, qui n'ait été l'objet de vos outrages, de vos persécutions et de vos dénonciations. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il ne faut pas oublier que c'est à Corte que M. Benedetti était président du tribunal, et s'il a été frappé, c'est pour avoir refusé de rendre un service à la place d'un arrêt.

M. Martin-Feuillée invite l'orateur à s'expliquer.

M. Andrieux explique qu'au cours d'un procès, une personnalité corse, étrangère au gouvernement, mais non sans influence, a demandé à ce magistrat un service qui lui a été refusé; c'est à la suite de ce refus que M. Benedetti a été frappé. Le député d'Autun, M. Gilliot, qui est présent, ne démentira pas ce renseignement. (Applaudissements).

M. Andrieux déclare qu'il doit encore citer le cas d'un républicain éprouvé, M. Farinoni, ancien avocat, qui était conseiller à la cour de Bastia, au moment de l'application de la loi sur la magistrature. Il a été envoyé, malgré ses protestations, à la cour d'Aix. Son intégrité le désignait à la suspicion de la coterie et aux coups du garde des sceaux.

L'orateur cite des lettres de MM. Benedetti et Farinoni, qui expriment les vifs regrets de ces honorables magistrats de quitter leur pays. M. Farinoni s'écrie : « Etre exécuté par les Casabianca sous la République, c'est le comble du bouleversement. » (Applaudissements).

Il y a en Corse deux partis ; d'un côté les hommes qui ont mis la main sur le pays et qui veulent le dominer; de l'autre, des hommes indépendants, vieux républicains pour la plupart. Ces derniers sont les vaincus. Le gouvernement a abdiqué son autorité en faveur de la faction dominante, chose d'autant plus étonnante que ce gouvernement a la prétention d'être un gouvernement fort. (Très bien ! Très bien !).

On a ainsi tout troublé, on a excité le désordre, on a exaspéré les opprimés, on a vu des violences se produire. La vendetta date de l'oppression génoise. Avec les nouveaux Gênois, on l'a vue renaître. (Très bien ! sur divers bancs.) Il n'y a pas plus de justice aujourd'hui que sous la domination génoise.

Il faut faire cesser cet état de choses. Il faut se mettre au-dessus des passions locales. Il faut que le gouvernement soit le représentant impartial de tous et qu'il fasse prévaloir, en Corse comme ailleurs, les grands principes de justice et de vérité pour tous les citoyens. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Waldeck-Rousseau justifie l'administration du préfet et déclare que, pour lui, il considère que, lorsqu'il s'agit de droit, de justice distributive, l'administration ne doit faire aucune différence entre les citoyens; mais, lorsqu'il s'agit de faveurs, l'administration ne doit pas, sous peine de forfaiture, les accorder à ceux qui lui sont hostiles. (Violentes interruptions à droite et à l'extrême-gauche.)

M. Laroche-Joubert, qui interrompt, est rappelé à l'ordre.

M. Waldeck-Rousseau essaie de justifier les distributions de secours faites en Corse, en 1883, pour pertes de bestiaux. En ce qui concerne l'impunité qui, d'après M. Andrieux, serait assurée aux maires favorables à l'administration, il dit que trois maires ont été révoqués depuis l'arrivée de M. André à Ajaccio.

M. Waldeck-Rousseau dénie successivement toutes les allégations de M. Andrieux. Il dit qu'il s'agit de savoir qu'elles sont les tendances de l'administration de la Corse. Les républicains ont obtenu une majorité, pour la première fois, au Conseil général et aux Conseils municipaux. La politique du gouvernement n'a donc pas été si mauvaise. Depuis, il s'est formé en Corse un parti se disant républicain, et il combat les républicains avec l'aide des réactionnaires. (Applaudissements au centre). Cette alliance s'est faite publiquement; on a même recherché l'appoint des légitimistes. Les élections d'Ajaccio sont le résultat de cette alliance. C'est sous les auspices de cette coalition que fut fondé le journal « *Sampiero* », dans lequel on lisait des articles de M. Laisant.

M. Laisant proteste.

Le ministre continue en montrant Saint-Elme se félicitant d'être accueilli sur plusieurs points, pendant son voyage, avec sympathie, par les bonapartistes associés aux républicains. On a vu également cette alliance se manifester dans un banquet offert à M. Laguerre à Ajaccio.

M. Laguerre s'écrie : C'est une calomnie !

M. Laguerre est rappelé à l'ordre.

Le ministre dit que le banquet d'Ajaccio était présidé par M. Cunéo d'Ornano, ancien magistrat bonapartiste. (Nouvelles interruptions).

M. de Cassagnac est rappelé à l'ordre, et sur une nouvelle interruption, il est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Le ministre conclut en déclarant que le gouvernement entend demander en Corse le respect absolu de la loi et il prendra son appui sur le parti vraiment républicain et non sur celui qui accepte d'entendre chanter l'*Ajaccienne* et la *Marseillaise*, dans un banquet à Ajaccio. (Applaudissements.)

M. de Douville-Maillefeu dit que le ministre viole le règlement par des interpellations directes à des députés. Il accuse le président de n'avoir pas réprimé cette violation.

M. de Cassagnac constate que la minorité n'est pas protégée.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Après les observations de MM. de Douville et Laguerre, sur les rappels à l'ordre dont ils ont été l'objet, la séance est levée.

Séance samedi.

LA PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

On nous écrit :

« Paris, 5 juin.

» M. Andrieux, grand vainqueur, trois ministres battus, M. Emmanuel Arène tombé, tel paraît être le résultat du steeple-chase parlementaire qui a eu lieu aujourd'hui à la Chambre.

» La dernière séance permettait de prévoir que la suite d'une discussion si décevante pour le cabinet serait souverainement intéressante. Aussi, dans les tribunes, beaucoup de curieux et de journalistes.

» Dans la salle, les vides sont plus que rares; dans les couloirs l'animation est énorme.

» Le discours de M. Andrieux, plein d'une verve mordante et débité avec la chaleur communicative qu'on lui connaît, a été écouté dans le plus profond silence et interrompu seulement par les applaudissements vifs et répétés qui partaient à la fois de la droite, du centre et de l'extrême-gauche.

» M. Wilson donnait le signal des bravos.

» Quand M. Andrieux a attaqué directement M. Arène, une forte émotion s'est emparée de l'auditoire. Les applaudissements unanimes ont éclaté de toutes parts et jusque dans les tribunes. La sortie indignée de M. Andrieux constitue une exécution en règle du député opportuniste corse.

» Quand il a regagné son banc, M. Andrieux a été chaudement félicité par ses collègues.

» A ce moment, l'attitude des ministres était des plus piteuses.

» Quelques amis, peu pessimistes, croyaient à une chûte partielle du ministère, laquelle comprendrait M. Waldeck-Rousseau. M. Martin-Feuillée et M. Cochery. D'autres ajoutaient que les applaudissements anti-ministériels du centre étaient l'indice d'une prochaine attitude belliqueuse de ce groupe, qui se plaint de n'être pas représenté au sein du gouvernement.

» Peut-être escompte-t-il aujourd'hui les vacances de portefeuilles que cette discussion peut avoir pour résultat d'entraîner. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LES MACHINES EN GRÈCE. — Le consul belge, dit le *Moniteur officiel du commerce*, fait à ce sujet les observations suivantes :

« La Belgique doit lutter ici contre l'Allemagne et contre le Royaume Uni, dont les produits sont présentés avec plus d'art. Ils ont catalogué et fait reproduire par la gravure leurs principaux types, et les catalogues, utiles et agréables à consulter, se transmettent de main en main, constituant une réclame permanente. D'autre part, le client qui se fournit de machines-outils dans un établissement y prend de préférence les chaudières et la machine motrice, si on les y construit, ou bien il les achète à l'atelier que lui désigne l'établissement auquel il s'est adressé d'abord. Il serait à désirer que nos constructeurs fissent faire des catalogues illustrés et qu'ils s'entendissent avec d'autres usines pour la livraison complète des installations. Ces catalogues, communiqués à nos consuls, leur permettraient de renseigner les acheteurs. En Orient, la plupart des personnes qui montent une industrie ne se connaissent guère en machines ; pour elles l'apparence fait plus que la réalité ; bien souvent des calques, du reste fort bien cotés, envoyés par des usines belges, étaient à peine regardés, tandis que l'on admirait une illustration allemande ou anglaise, jolie mais inexacte. Et c'était pourtant sur la foi de ce catalogue que la commande se donnait. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. le président de la Chambre de commerce nous demande l'insertion de la lettre suivante :

« Paris, 31 mai 1884.

» Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement a décidé, sur l'invitation officielle que lui a adressée M. le ministre de Belgique à Paris, de prendre part à l'Exposition universelle placée sous le haut patronage de S. M. Léopold II qui doit avoir lieu, à Anvers, de mai à octobre 1885.

» J'ai soumis à M. le président de la République qui a bien voulu les approuver, les mesures nécessaires à la direction et à l'organisation de la section française. M. Georges Choquet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, a été nommé commissaire-général de la République, et je procède en ce moment à la constitution d'une commission des 36 membres chargée d'étudier les moyens de faciliter la participation de nos nationaux à l'Exposition dont il s'agit.

» Vous savez, Monsieur le président, avec quelle ardeur, sans cesse croissante, la concurrence étrangère presse notre commerce et notre industrie.

» Il y a donc plus que jamais un intérêt national à faire connaître nos produits au dehors, à en montrer l'excellence et à donner des nouvelles preuves de notre génie et de notre activité.

» Je sais qu'il m'est permis de compter sur le patriotisme éclairé de votre *Chambre* et sur votre sérieuse connaissance des intérêts que vous représentez, pour provoquer les adhésions et pour susciter les bonnes volontés. En joignant nos efforts, nous arriverons au but à atteindre ; nous obtiendrons une exposition des produits nationaux complète et vraiment digne de notre pays.

» Vous voudrez bien annoncer aux commerçants et aux industriels de votre circonscription, l'ouverture de l'exposition universelle d'Anvers, en portant, par tous les moyens dont vous disposez, la présente circulaire à leur connaissance.

» J'aurai soin de vous envoyer prochainement un avis détaillé contenant l'indication des diverses formalités à remplir pour les admissions à l'exposition, ainsi qu'un certain nombre d'exemplaires du règlement général et du système de classification.

» Vous pouvez, d'ailleurs, adresser, dès maintenant, les demandes de renseignements et les observations que vous jugeriez utiles, à M. le commissaire général, 244, boulevard St-Germain (Ministère du commerce.)

» Recevez, M. le président, l'assurance de ma considération très distinguée,

» Le Ministre du commerce.

» Ch. HERISSON »

Cercle des carabiniers roubaisiens. — Dans une note publiée hier, nous avons dit que les circonstances ayant empêché bon nombre de militaires de la garnison de Lille d'assister au tir du cercle des carabiniers roubaisiens qui avait lieu les 11 et 12 mai, leur tir serait *formé* à leur intention, dimanche prochain, 8 mai; *formé* a été mis par erreur pour *ouvert*; on a donc voulu dire que le tir du cercle des carabiniers roubaisiens sera ouvert à MM. les officiers, sous-officiers et soldats de la garnison de Lille, le 8 mai.

La commission du cercle nous prie d'ajouter que le tir est ouvert non seulement aux militaires, mais encore à tous les membres de l'armée territoriale, de l'armée active et de la réserve de l'armée active du département, actuellement dans leurs foyers.

Carrousels à Hem. — C'est dimanche et lundi, 8 et 9, qu'auront lieu les deux brillants carrousels, au bénéfice des pauvres, que donne annuellement cette commune.

Cette fête, donnée publiquement sur la place de la commune, est la plus ancienne du pays : elle aura certainement beaucoup de succès.

Concours colombophiles. — Voici le résultat du concours du 2 juin sur Paris, organisé par la société la *Nouvelle Alliance*, établie chez M. Louis Colpart, à l'estaminet du *Réveil du jour*, rue de l'Alma :

1er prix, 10 h. 52, Bayart, PHPP. — 2e, 10 h. 54, Baert, PHPP. — 3e, 10 h. 55, Nutte, PHPP. — 4e, 10 h. 55, Ferret, PH. — 5e, 10 h. 55 1/2, Olivier, PHPP. — 6e, 10 h. 56, Maton, PHPP. — 7e, 10 h. 56 3/4, Catteau, PHP. — 8e, 10 h. 57, Carbon, P. — 9e, 10 h. 57, Nappe. — 10e, 10 h. 57, Bayart, P. — 11e, 10 h. 57 1/4, Bohague. — 12e, 12 h. 57 1/2, Crépel, P. — 13e, 10 h. 58, Kimp. — 14e, 10 h. 58, Boquet. — 15e, 10 h. 58 1/2, Deschamps. — 16e, 10 h. 59, Maton — 17e, 10 h. 59, Baert.

Une série d'accidents. — Un ouvrier briquetier, Henri Surmont, s'amusait, ce matin, avec d'autres jeunes gens, sur un terrain vague, rue d'Alger, lorsqu'il fit un faux pas en courant et tomba si malheureusement qu'il se cassa le bras gauche.

Après avoir reçu les premiers soins du docteur Lepoutre, il a été transporté à l'hôpital.

— Ce matin, deux enfants jouaient dans la rue d'Italie près d'un fossé où viennent se déverser les eaux chaudes de l'établissement d'un industriel du quartier. Tout-à-coup, le plus jeune, âgé de 3 ans, tomba dans l'eau. A ses cris, son frère de 9 ans, accourut et essaya de le retirer. Au bout de dix minutes d'efforts et après avoir reçu des brûlures aux pieds et aux mains, il rapporta au bord son petit frère grièvement brûlé. Les voisins s'empressèrent de transporter les enfants chez leurs parents où ils ont reçu les soins du docteur Bayart ; l'état du plus jeune est assez grave.

— Un petit enfant était tombé, ce matin, dans l'abreuvoir de la rue de l'Epeule. Il a été immédiatement retiré sain et sauf par un jeune homme, M. Henri Ramart.

Un vol rue de Lannoy. — La nuit dernière, des malfaiteurs, restés inconnus, ont ôté un volet de la vitrine de la maison de M. Macaux, marchand d'étoffes, rue de Lannoy, ont brisé un carreau de vitre et ont pris des pièces d'étoffes, des cravates, des cols, des porte-monnaie, etc., pour environ 300 francs.

Le nommé Emile Trapé, inculpé de divers abus de confiance commis au préjudice de M. Decauw, a été dernièrement condamné par le tribunal correctionnel de Lille à 18 mois d'emprisonnement.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 6 juin. — La table des pauvres faisait célébrer chaque année, à cette date, suivant une fondation faite à son profit par Mgr Pierre de Roubaix. (Voir l'éphéméride du 7 avril 1099) un obit solennel en la chapelle Saante-Croix à Roubaix. On payait pour cet obit au curé 9 gros; au diacre et au sous-diacre chacun 2 gros; au clerc, 4 gros; à deux enfants de chœur chacun 12 deniers; à l'église pour pain, vin et luminaire, 6 gros; à la charité des pauvres chacun 10 gros; et aux ministres des pauvres pour leur salaire chaque année 3 gros. Le surplus du revenu annuel revenait au gouverneur de la chapelle du Saint-Sépulcre qui devait, autant que l'importance du surplus le permettait, acheter une rasière de féves et une rasière de *poipon* pour sustenter de potage les pauvres qui se logaient dans l'hospice annexe de la chapelle. (Archives de Roubaix GG. 226 f° 4 v°.)

6 juin 1657. — Maître François Becquart, licencié en théologie, curé de Roubaix, fondateur de l'école dominicale pour les enfants pauvres, meurt de la peste.

L'épidémie, qui décimait alors notre population depuis un an, frappait non seulement le troupeau mais encore le généreux pasteur qui volait au secours de ses brebis. Un tableau et une inscription dans l'église Saint-Martin rappelaient et les traits et le dévouement du curé François Becquart, mort victime de sa charité envers ses ouailles. (Th. Leuridan, histoire de Ronbaix, Tome I page 52.)

6 juin 1693. — Achat pour l'hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix, au prix principal de 1000 livres parisis, de huit cents terre situés à Toufflers et tenus de la seigneurie du Quesnoy. (Archives de Roubaix GG. 287 f° 32 v°.)

TOURCOING

Récompense honorifique. — Lundi dernier, à Paris, avait lieu au Cirque d'hiver, la séance annuelle de la Société protectrice des animaux.

La grande médaille d'or offerte par M. le ministre de l'agriculture, a été décernée à notre concitoyen M. Irénée Fourré, pour sa propagande incessante, son dévouement à faire réprimer les mauvais traitements et ses écuries modèles.

Nos félicitations à M. Fourré qui, déjà, a obtenu, en 1878, une médaille d'argent de M. le ministre de l'agriculture et, en 1881, une médaille en vermeil de la Société protectrice et une médaille d'argent du Comice agricole.

Le Cercle harmonique des Amis réunis, dirigé par M. Emile Colin, donnera, sur le kiosque de la place Thiers, le 8 juin, un concert dont voici le programme :

1. Le Cosmophite, allegro militaire. — Leroux.
2. Fantaisie sur la Part du Diable, 1re audition. Solistes ; MM. J. Bodin et Durut. — Auber.
3. Vierge Raphaël, valse, 1re audition. — J. Klein.
4. Ouverture de Concours (Lille). Soliste : M. Monmarché. — Bender.
5. Coup de Canif, polka mondaine. — J. Klein.
6. Les Parques, grande symphonie de Concours, 1re partie, Clotho; 2e id., Larchésis; 3e id., Atropos. Solistes : MM. F. Honoré, Stupuy père, J. Bodin, A. Ségard.
7. Antoinette, polka pour flûte, 1re audion, Govaërt, par M. Durut.

Disparition. — Jean-Baptiste Vambredan, âgé de 15 ans, domicilié chez ses parents, rue Beuque, 24, est disparu depuis le 4 juin, au matin.

Malgré les plus actives recherches on n'est encore arrivé à aucun résultat.

Vol. — Le 4 juin, une canne de grand prix a été volée dans l'estaminet de M. Lefebvre, au *Vert-Pré*, au préjudice de M. Louis Lesaffre, qui a porté plainte à la police.

Marcq-en-Barœul. — Le 1er courant, le nommé Albert Vandemortel, âgé de 51 ans, terrassier, domicilié au hameau du Pont, a porté un coup de couteau dans la cuisse droite, au nommé Emmanuel Verstraet, âgé de 20 ans, son fils adoptif.

La gendarmerie a fait une enquête.

Objet trouvé. — Madame Bondrord, domiciliée rue du Niot, a trouvé une canne qu'elle a remis au commissaire de police à la disposition de son propriétaire.

Ephéméride tourquennoise. — 7 juin 1814. — Julien-Maximilien, duc d'Havré, seigneur de Tourcoing, est nommé pair de France à vie. Il reçoit le titre élevé de lieutenant-général des armées du roi et est chargé de remplacer le duc d'Ayens, en qualité de capitaine de la compagnie écossaise des gardes du corps.

LILLE
LA CATASTROPHE
DE L'ESPLANADE

L'épouvantable catastrophe qui, dimanche, a jeté la consternation dans notre cité n'a pas encore dit son dernier mot et nous force chaque jour à enregistrer de nouvelles victimes.

Jeudi à cinq heures et demie, Mme Gennévoise mourait, ajoutant un nom de plus à la liste funèbre qui malheureusement ne paraît pas encore close.

Mme Gennevoise est morte ayant conservé jusqu'au dernier moment toute sa lucidité et la conscience exacte de sa situation.

Elle a montré, pendant sa longue agonie, un courage et une résignation vraiment héroïque.

A quatre heures, elle a remercié les trois docteurs qui étaient spécialement chargés des quatre blessés et principalement M. le docteur Richez qui l'avait recueillie au moment de l'accident et qui depuis lors ne l'a pas quittée ni le jour ni la nuit jusqu'à son dernier soupir.

Depuis lundi, Mme Gennevoise a, relativement, peu souffert ; elle se trouvait dans un état de prostration complet.

La poitrine, écrasée, ne laissait à la respiration qu'un souffle si léger qu'il était presque imperceptible.

Elle a reçu les secours et les consolations de la religion.

M. Gennevoise est toujours dans la même situation, plutôt s'améliorant, et il conserve toute sa lucidité.

Les deux enfants paraissent hors de danger ; aucune opération ne paraît nécessaire.

Emile Bouchée, qui a très bien supporté l'amputation de la jambe droite, doit subir vendredi l'amputation de la jambe gauche. C'est une nécessité absolue de sa situation, mais nécessité grosse de périls et de dangers.

M. Omer Vanson ressent de grandes douleurs aux reins. Jusqu'ici aucun symptôme alarmant, mais on redoute encore des complications.

Florimond Bourier est plus calme, la fièvre l'a quitté; on désespère cependant de le sauver.

Plus heureux, M. Emile Millaut semble en voie de rétablissement, mais pour lui, comme pour les autres blessés, les docteurs ne se prononceront qu'après le dixième jour.

MM. Martinache, qu'on a transportés à Orchies, sont tous deux dans une situation désespérée. Ils ont des lésions internes très graves.

M. Fernand Smeers sera probablement rétabli dans une quinzaine de jours.

MM. Jules Bouillet, Paul Lefebvre, Charlet et Smeers ont subi des opérations qui ont réussi.

M. Paul Lefebvre a reposé un peu la nuit, une amélioration sensible se produira.

***

L'enquête continue lentement, sans apporter de révélations sur la terrible catastrophe. Elle ne sera probablement terminée que dans une quinzaine de jours.

La cage a été reconstituée par à peu près avec quelques anciens débris et une clôture à claire voie.

C'est un véritable problème que de savoir comment 22 personnes ont pu tenir dans un espace aussi étroit.

Il a fallu que huit au moins d'entre elles fussent montées sur la banquette de pourtour. Les quatorze personnes qui occupaient le centre devaient être écrasées, comprimées à ne pouvoir respirer. C'est ce tassement prodigieux qui explique qu'il y a eu peu de lésions du thorax, que tout s'est porté aux jambes et que la colonne vertébrale a été préservée.

Un de nos confrères avait annoncé que ce matin, à neuf heures, en présence du parquet, une expérience intéressante devait être faite : Vingt-deux personnes, à peu près dans les mêmes conditions d'âge et de taille que les victimes, devaient pénétrer dans la cage afin de reconstituer la scène de l'accident.

Cette expérience, naturellement, n'a pas eu lieu. Il est d'ailleurs peu probable que l'on trouve à Lille vingt-deux personnes disposées à se prêter à une semblable expérimentation.

***

Les deux victimes décédées à l'hôpital Saint-Sauveur, ne seront pas enterrées à Lille. Le train de 4 h. 40 a transporté, jeudi, à Valenciennes, le corps de Léon Hiolle.

Samedi matin, à 9 heures, Lucien Fiolet sera conduit à Upen-d'Aval, canton de Delettes (Pas-de-Calais) où réside sa famille.

L'Exposition d'Anvers. — M. Delesalle, président de la chambre de commerce de Lille, a été nommé membre de la commission chargée de rechercher les moyens de faciliter la participation de la France à l'exposition universelle d'Anvers.

Caisse nationale d'épargne. — Remboursement par voie télégraphique. — Tout déposant à la caisse nationale d'épargne peut demander et obtenir, par télégraphe, un remboursement à valoir sur son compte d'épargne, aux conditions ci-après :

I. — La taxe du télégramme de demande et de la réponse, est à la charge du déposant. — Si celui-ci acquitte seulement le prix du télégramme de demande, l'autorisation de remboursement lui est envoyée, sans frais, par la poste.

II. — Le déposant doit, au moment de l'envoi du télégramme, justifier de son identité et produire son livret.

III. — Le montant d'un remboursement demandé par voie télégraphique doit être inférieur d'un franc, au moins, à l'avoir net du déposant. En aucun cas, et jusqu'à nouvel avis, il ne peut excéder 300 francs s'il doit être autorisé par télégramme. Mais un remboursement d'une somme supérieure peut être demandé par télégraphe et autorisé par la poste.

IV. — Le remboursement par télégraphe n'est pas admis lorsque le titulaire du livret n'a pas qualité pour donner quittance lui-même de la somme remboursée

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

Séance du mercredi 4 juin 1884

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire,

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

Admission de trois Sapeurs-Pompiers à la caisse des retraites du corps

M. LE MAIRE. — Messieurs, les fonds de la caisse des retraites du corps des Sapeurs-Pompiers permettent de servir aux retraités de ce corps une somme de 3,478 fr; par suite de diverses extinctions, la caisse dispose actuellement d'une somme de 1,178 fr. M. le commandant Argeliès nous a adressé des propositions à ce sujet.

Voici, à titre de document, le rapport présenté à l'ancien Conseil munipal par les 2e et 3e commissions :

« Messieurs, vos 2e et 4e commissions réunies, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'administration du corps des Sapeurs-Pompiers, sont d'avis qu'il y a lieu d'accorder une pension annuelle de quatre cents francs, à partir du 1er mai prochain, aux sieurs François Cattel, Louis Salembier et J.-B. Leclercq.

» Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien adopter les conclusions du présent rapport.

» Le rapporteur,

« H. BRIET »

M. HARINCKOUCK. — Ce sont sans doute de vieux serviteurs ?

M. VINCHON. — Oui, ils ont 30 ans de service.

M. HARINCKOUCK. — Le rapport de M. Argeliès avait-il été examiné par les commissions ?

M. LE MAIRE. — Oui; voici d'ailleurs le rapport du commandant des pompiers :

« Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que :

» La caisse de retraite du corps des Sapeurs-Pompiers possède en rente 3,478 fr. plus en versés chez le payeur une somme à convertir en rentes de 2,800 francs.

» Les six pensions servies à ce jour s'élèvent à la somme de 1,178 fr. de rentes que je propose de répartir de la façon suivante :

« 1° Une pension de 400 fr. au sieur François Cattel; a accompli sa trentième année de service et a droit à cette pension.

» 2° Une pension de 300 francs au sieur Louis Salembier; a accompli sa vingt-neuvième année de service, plus dix mois.

» 3° J.-B. Leclercq pour une pension de 300 fr.; a accompli sa vingt-neuvième année de service, plus huit mois.

» En accordant ces trois pensions, il resterait encore en caisse.

» En rentes. . . . . 178 fr.

» Et à convertir en rentes une somme de 2,800 fr.

» Espérant, Monsieur le Maire, que vous ferez droit à ma demande, je vous en remercie à l'avance, et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

» Roubaix, 3 février 1884.

» ALFRED ARGELIÈS. »

M. Argeliès a ensuite adressé au maire la lettre suivante :

« Monsieur le maire,

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, par suite du décès de M. Vandame, en retraite, une pension de 500 fr. est disponible

» Le sieur J.-B. Leclercq, sergent-tambour, proposé pour une pension de 300 fr., ayant atteint sa trentième année de service, le 3 avril de cette année, a droit à une pension de 400 fr.

» Je viens donc vous prier, monsieur le maire, de prendre en considération la demande du sieur J.-B. Leclercq, en faisant augmenter sa pension de 100 fr., à prendre sur les rentes disponibles.

» Veuillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée,

» Alf. ARGELIÈS. »

Le conseil vote les pensions demandées par MM. François Cattel, Louis Salembier et J.-B. Leclercq.

Demandes de bourses

M. LE MAIRE. — Messieurs, la famille du jeune Marx, Maurice, domicilié, 51, rue des Champs, à Roubaix, sollicite une bourse à l'école polytechnique, en sa faveur.

Bien que les finances communales ne soient point intéressées dans cette question, l'avis du conseil municipal sur l'insuffisance de fortune des pétitionnaires est exigé.

Les renseignements recueillis étant favorables et l'insuffisance de fortune constatée, nous avons l'honneur de vous prier d'émettre un avis conforme à la pétition dont il s'agit.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Pour l'école polytechnique le gouvernement accorde très facilement des bourses ; il est donc inutile de charger le budget communal et de créer un précédent fâcheux.

M. LE MAIRE. — Nos finances ne sont nullement engagées. Le conseil est invité à émettre un simple avis. Nous ne pouvons pas refuser cet avis.

M. FAIDHERBE, adjoint. — Les quatre demandes de bourses sont les mêmes. Nous n'avons qu'un avis à émettre sur chacune.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — A cause du grand nombre de demandes, ne vaudrait-il pas mieux les renvoyer à la commission ?

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — La ville a entretenu pendant de longues années, dans certaines écoles, des pensionnaires, qui ont fini par quitter leur profession libérale pour faire un métier, celui de marchand, par exemple; il est bon de prendre ses mesures.

M. LE MAIRE — Encore une fois, il s'agit simplement ici de donner un avis.

Je crois que nous pouvons donner un avis favorable, car les renseignements sur le jeune Marx et sur sa famille sont bons; les voici :

« La famille du jeune Marx, dont la conduite et la moralité sont très bonnes, se compose de 4 enfants :

» 1° Une fille de 21 ans.

» 2° Un garçon de 18 ans 1/2.

» 3° Une fille de 17 ans.

» 4° Un garçon de 14 ans; tous sans profession.

» Monsieur Marx dit n'avoir qu'un traitement de six cents francs comme ministre officiant du culte israélite et boucher, ou plutôt tueur des animaux de boucherie destinée à la consommation de ses corréligionnaires. Il est imposé annuellement pour une somme de 81 fr. 88 c. comme marchand de tissus ambulant, ce qui lui rapporte environ 1,000 francs par an. Monsieur Marx n'aurait aucune fortune personnelle. »

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Quel âge ont les enfants ?

M. LE MAIRE, relit les renseignements, et met la question aux voix.

Le conseil donne un avis favorable.

Le conseil émet aussi un avis favorable à des demandes de bourses présentées au nom des jeunes Emile Doudelet, René Leveugle et Arthur Gruart.

Questions diverses

Sur la demande de M. Roche, le conseil vote un crédit de 72 francs pour indemnité représentative de droits indûment prélevés sur six wagons de charbons destinés à l'industrie de M. Courouble-Lamblin, laquelle n'est point soumise aux droits.

M. LE MAIRE. — L'ancien conseil avait été prié de donner son adhésion au vœu qu'il soit formé un conseil local d'hygiène des manufactures. Voici le rapport présenté au conseil par la commission d'hygiène, le 9 novembre 1883 :

« Messieurs,

» A la suite de la catastrophe de la rue des Filatures, M. Moreau vous a exposé, le 6 octobre dernier, que les nombreuses victimes ont succombé probablement, parce qu'une mauvaise disposition de l'atelier dans lesquelles elles travaillaient, ne permettait pas la fuite ; il demandait en conséquence une surveillance des usines et la prescription aux industriels des mesures nécessaires pour la salubrité et la sécurité de leurs usines. M. Morel a déjà fait adopter par le conseil général dans la séance du 26 août 1881 un vœu conforme à sa réclamation.

» Nous vous proposons, Messieurs, de donner vo-

FEUILLETON DU 7 JUIN — (N° 2.)

RAYMONDE

PREMIÈRE PARTIE

I

Il en était là de sa chagrine et misanthropique méditation, quand la chienne lança un aboiement sonore et soudain bondit sous les arbres en se tortillant d'une si merveilleuse façon que sa queue rejoignait presque sa tête. — Là ! Là ! cria une voix dont les intonations traînantes trahissaient l'accent langrois, oui, tu es une bonne fille, tu as plus d'esprit qu'une personne... Hop ! monsieur Noël, dormez-vous ou ne connaissez-vous plus vos vieux amis ?

Le bonhomme tressaillit, et, relevant la tête, aperçut devant lui le garde-général d'Auberive, suivi de son brigadier. Le garde-général, grand, maigre, les moustaches et les cheveux coupés en brosse, la figure tanée, avec une longue balafre sur la joue gauche, avait sous son vieil uniforme vert la tournure rigide d'un ancien soldat; le brigadier, en blouse, le fusil en bandoulière, se tenait respectueusement à distance de son supérieur.

— Pardon, Verdier, murmura M. Noël, je m'étais assoupi. Je faisais même un assez vilain rêve.

— Eh bien ! pour vous réveiller, je vais vous apprendre une bonne nouvelle. Nous avons reçu une longue lettre de votre ancien écolier.

La figure du vieux professeur s'éclaircit.

— Antoine va bien ? demanda-t-il avec vivacité.

— Notre Antoine fait des merveilles ! répliqua le forestier d'un ton où perçait une pointe d'orgueilleuse satisfaction ; accompagnez-moi jusqu'à la Belle-Étoile, où je dois marquer des *chênes* abattus par le dernier orage, et je vous conterai tout par le menu...

Le bonhomme reprit silencieusement son panier et suivit le garde-général.

— Je vous disais donc, continua celui-ci, que notre Antoine nous mande une bonne nouvelle ; il a passé son concours d'agrégation et on l'a nommé,... devinez ! professeur de chimie à l'école des mines...

— Vous voyez que j'avais raison de le pousser vers les sciences, dit M. Noël.

— Pour ça, oui ; moi, j'y regardais à deux fois, parce que nous ne sommes pas riches, et dame, les sciences c'était bel et bien chanceux, tandis qu'une fois à l'école forestière, Antoine était sûr de gagner son pain.

— Oui, son pain sec... Dix-huit cents francs par an.

— Je sais bien; mais notre ménagère Sœurette n'est pas ambitieuse, et Paris lui faisait peur. — On va me le perdre là-bas ! geignait-elle du matin au soir. — Croyez-vous que maintenant encore elle me réveille en sursaut dans les nuits d'hiver : — Ah ! gémit-elle, comme il neige, et penser que le *petit* erre peut-être à cette heure dans les rues de Paris ! — Elle le voit écrasé par une voiture, assassiné au coin d'une rue, que sais-je !... Tenez, les mères de fils unique, c'est terrible. On ne s'imagine pas toutes les idées qui vont se loger dans leur cervelle.

— Si vous vous arrêtez à des sensibleries de femme, vous n'êtes pas au bout ! grogna M. Noël.

— Bah ! je n'en fais que rire... D'ailleurs Sœurette convient elle-même que vous avez eu raison. Elle est assez fière de son fils, allez !... et elle vous en défile des chapelets, en reconnaissance du dévoûment que vous avez eu pour Antoine !

— Ne parlons pas de çà ! grommela le bonhomme.

— Et de quoi voulez-vous que nous parlions ? Ne lui avez-vous pas donné votre temps et même votre argent ? Vrai, Sœurette et moi, nous ne dirons jamais assez toute la reconnaissance que nous vous devons.

M. Noël frappa violemment du pied. — Vous ne me devez r